



DECISION MUNICIPALE N° 171 /2026/DM/C/BANA/CIPM

PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 02/AONO/SP/CBANA/CIPM-TBEC/2026 DU
..... POUR LA FOURNITURE ET POSE DES LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA COMMUNE DE BANA,
DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BANA,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la Décentralisation ;
Vu la loi n°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
Vu la loi n°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu la loi n°2009/019 du 15 Décembre 2009 portant fiscalités locale ;
Vu le Décret n°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats des Communes et établissements communaux ;
Vu le Décret N° 2024/014 du 18 janvier 2024 portant nomination de Monsieur DIYEN JAM, en qualité de Préfet du Département du Haut-Nkam ;
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
Vu l'Arrêté n° 00000345/A/MINATD/DCTD/ du 20 Novembre 2013 constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin municipal du 30 Septembre 2013 dans la commune de Bana, Département du Haut-Nkam, Région de l'Ouest ;
Vu l'Arrêté n° 000077/A/MINDDEVEL/SG/DAJ du 13 Mars 2019 constatant l'élection de Monsieur SANGA Jean Baptiste en qualité de Maire de la Commune de Bana, Département du Haut-Nkam, Région de l'Ouest ;
Vu La Décision n° 00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu La Note de service n° 020/NS/MINMAP/CAB du 29 Mars 2019 portant désignation des représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des commissions internes de passation des marchés publics auprès des communes dans la Région de l'Ouest ;
Vu la circulaire N° 0001877/C/MINFI du 31/12/2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2026 ;
Vu le Dossier d'appel d'offres national N° 02/AONO/SP/CBANA/CIPM-TBEC/2026 DU POUR LA FOURNITURE ET POSE DES LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA COMMUNE DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE
Vu le Procès-verbal de la septième session du 05 juin 2026 de la commission interne de passation des marchés publics de la commune de Bana avec avis favorable ;
Vu la Proposition d'attribution N° 03 datée du 05 juin 2026 de la commission interne de passation des marchés publics de la commune de Bana ;
Considérant les nécessités de services

DECIDE :

Article 1^{er} : Le contrat du marché, objet du Dossier d'Appel d'Offres national ouvert N° 02/AONO/SP/CBANA/CIPM-TBEC/2026 DU POUR LA FOURNITURE ET POSE DES LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA COMMUNE DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE

Susvisé est, pour compter de la date de signature de la présente décision attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° de lot	Attribitaire	Montant HTVA(corrigé)	Montant TTC (corrigé)	Montant TTC en (FCFA) en lettre	Délai d'exécution	Observation
N°1	ECM CAMEROUN BP : 88 MAGBA TEL : 697910122	72 055 170	72 656 925	Soixante-douze-millions six-cent-cinquante-six-mille-neuf-cent vingt-cinq	trois (03) mois calendaires	

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Notifications :

PREFECTURE BFG
ARMP
DDMINMAP/HNK
DDMINPAT/HNK
DDMINTP/HNK
PCIPM/C BANA
CHRONO/ARCHIVES.

08 JUN 2026
BANA, LE MAIRE D'OUVRAGE).
Sanga Jean Baptiste
Grand Officier de l'Ordre de la Valeur